

Le mardi 14 juin 2022
à 18 h 00 au Restaurant La Source

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022
 4. Suivi au dernier procès-verbal
 5. Rapport budgétaire du Conseil d'établissement (adoption)
 6. Budget de l'école 2022-2023 (adoption)
 7. Budget du service de garde 2022-2023 (adoption)
 8. Plan de lutte de l'école pour contrer l'intimidation et la violence :
 - 8.1 Évaluation des résultats de l'année 2021-2022 (adoption)
 - 8.2 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 (adoption)
 - 8.3 Synthèse du plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 (adoption)
 9. Surveillance du midi (art. 292) (consultation)
 10. Assurance-élève (consultation)
 11. Choix des manuels scolaires pour 2022-2023 (avis)
 12. Listes du matériel scolaire requis pour la rentrée 2022-2023 (art. 77.1) (adoption)
 13. Assemblée générale des parents 2022-2023 (date à déterminer)
 14. Accueil des élèves à la rentrée 2022-2023
 15. Informations et correspondance
 - 15.1 Présidente
 - 15.2 Déléguée au comité de parents
 - 15.3 Enseignantes (Bons coups à l'école, etc.)
 - 15.4 Service de garde
 - 15.5 Direction
 - 15.5.1 Rapport annuel
 - 15.5.2 Projet d'agrandissement
 16. Bilan et évaluation de l'année par le conseil d'établissement
 17. Autres objets d'étude :
-
18. Période de questions du public
 19. Levée de la séance



Karol-Ann Morin
Présidente

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »
(Article 64, LIP)